

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	20

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Mme Marianne HUREL pouvoir à M. Gérard HUET, Mme Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Mme Christelle TESSIER pouvoir à Mme Aurore YANG, M. Hervé LHOMME pouvoir à Mme Mariline BOUCLET, Mme Anab LEFFRAY pouvoir à M. Fabrice PELLETIER,

Absents excusés : M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON Mme Vanessa CHABOURINE, M. Pierre HABERT.

Date de la convocation

7 avril 2023

Date d'affichage

7 avril 2023

Objet de la délibération

7 Finances Locales
7-2 Fiscalité
7-2-2 Vote des taux

A été nommée secrétaire : Monsieur Yann BOUGUENNEC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 4 avril 2023,

**2023-026 - Vote des taux
d'imposition pour 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

DÉCIDE de voter les taux d'imposition pour l'année 2023 suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 42.19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 68,84 %
- Taxe d'habitation = 14.63 %

Le secrétaire de séance
Yann BOUGUENNEC

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


